



PLACE ET TRAVERSÉE DE VILLAGE ROMEYER

c|a.u.e



Place et traversée de village Romeyer

Maîtrise d'ouvrage : commune de Romever

Maîtrise d'œuvre : COCO Architecture, Crest [26] ; Adeline Mazars (paysagiste). Lorques [83] : Sintégra (BET VRD), Meylan [38]

Coût d'opération (travaux, honoraires et frais divers) : 461 392 € HT dont environ 423 000 € HT de travaux

Surface: 3 530 m²

Coût des travaux / ratio: 119 € HT/m²

rustiques et nécessitent un faible entretien.

Année de livraison : 2018

Commune du Diois située au pied du Vercors, Romeyer ne compte pas de chef-lieu mais six hameaux. Au XIXe siècle, une mairie-école et un temple sont édifiés à mi-chemin entre le hameau des Fugiers et celui des Vignons où se localise déjà l'église. Les aménagements livrés en 2018 dans ce quartier renforcent d'une belle manière son identité de "centre-bourg". En toute simplicité, la singularité des lieux est confortée et le patrimoine, valorisé.

En affirmant les limites de l'espace public situé face à la mairie, le projet lui confère un statut de place de village (3). Une surface en stabilisé renforcé accueille la même capacité de stationnement qu'auparavant. Elle permet surtout une plus grande polyvalence des usages au quotidien (pétanque, jeux de ballon...) et dans les moments plus festifs (vogue, vide-grenier...). La place est délimitée au sud par la façade du temple : les concerts et autres spectacles bénéficient ainsi d'un grand fond de scène. A l'ouest, des arbres plantés le long d'un muret en pierre, à l'avant d'un talus planté, mettent à distance les maisons riveraines. A l'est, côté mairie, des terrasses maçonnées en pierre calcaire des Baronnies et revêtues de stabilisé, accueillent des bancs et banquettes végétales (2). Elles gèrent les différences de niveau tout en isolant et sécurisant l'espace public vis-à-vis de

la route départementale qui relie les hameaux (1). Ainsi, les enfants peuvent y jouer sereinement. Ces terrasses sont un lieu de rencontre pour les habitants et de repos pour les nombreux randonneurs. La circulation est apaisée sur la route départementale et les liaisons piétonnes favorisées grâce à des revêtements de voirie différents (enrobé grenaillé, résine teintée), la présence de trottoirs (béton désactivé) et des rétrécissements de voirie au droit du monument aux morts et du cimetière (5) (7). Un nouvel escalier a été adossé à un mur de soutènement pour recréer un accès piéton avec les maisons des Fugiers (7). Les abords des édifices publics ont fait l'objet d'une attention particulière. Un calepinage de dalles de grande dimension, en pierre calcaire des Baronnies, redessinent les parvis de la mairie (1), du temple (4) et de l'église (5). Un espace extérieur, végétalisé et doté de bancs, bénéficie à la salle des fêtes (6). Ces aménagements, bien intégrés aux lieux, ont été l'occasion de rendre les équipements publics accessibles aux personnes à mobilité réduite. Ailleurs, en bordure de route ou en pied de façade, les plantations et leurs floraisons contribuent à la mise en valeur de l'espace public (4) (8). Adaptés au climat du Diois, les végétaux sont













